

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LABELS

Hébergements touristiques



Édition 2020

Préambule et avertissement :

Cette fiche fait partie d'une collection de près de 30 fiches. Le contenu de cette fiche est extrait de l'étude « 100 labels environnementaux recommandés par l'ADEME ». ([Méthodologie 100 labels](#))

Chaque fiche porte sur une catégorie de produits et présente :

- les étapes du cycle de vie¹ du produit les plus importantes ;
- les impacts environnementaux du produit les plus importants ;
- et les labels environnementaux recommandés par l'ADEME.

Certaines étapes du cycle de vie d'un service, ayant des impacts environnementaux importants, dépendent des utilisateurs, clients ou personnel de l'hébergement : certains gestes impliquant les consommations d'énergie et d'eau, la gestion des déchets.

Le fournisseur de service ne peut agir sur ces étapes qu'à travers des recommandations qu'il propose à l'utilisateur (limitation des services de nettoyage du linge, sensibilisations sur les consommations d'énergie, d'eau, utilisation de justes doses de shampoing, produits alimentaires, utilisation de poubelles de tri ou de composteurs). Ces recommandations, si elles ne sont pas mises en œuvre par les utilisateurs, ne peuvent pas garantir que le service aura effectivement un moindre impact sur l'environnement. Par ailleurs, le fournisseur de service peut, par sa conception du service favoriser une meilleure utilisation (choix de matériels et d'appareils économes en énergie et en eau, produits faiblement générateurs de déchets, achat de produits alimentaires à moindre impact...).

1. Champ d'application

La catégorie « **Hébergements touristiques** » couvre les hébergements de tourisme tels que les hôtels, villages vacances, auberges de jeunesse, gîtes, chambres d'hôtes ou encore les locations meublées et les campings. Elle inclut les activités associées à ces hébergements (restauration pour le petit-déjeuner ou la prise de repas midi et soir, piscine, salles de conférences).

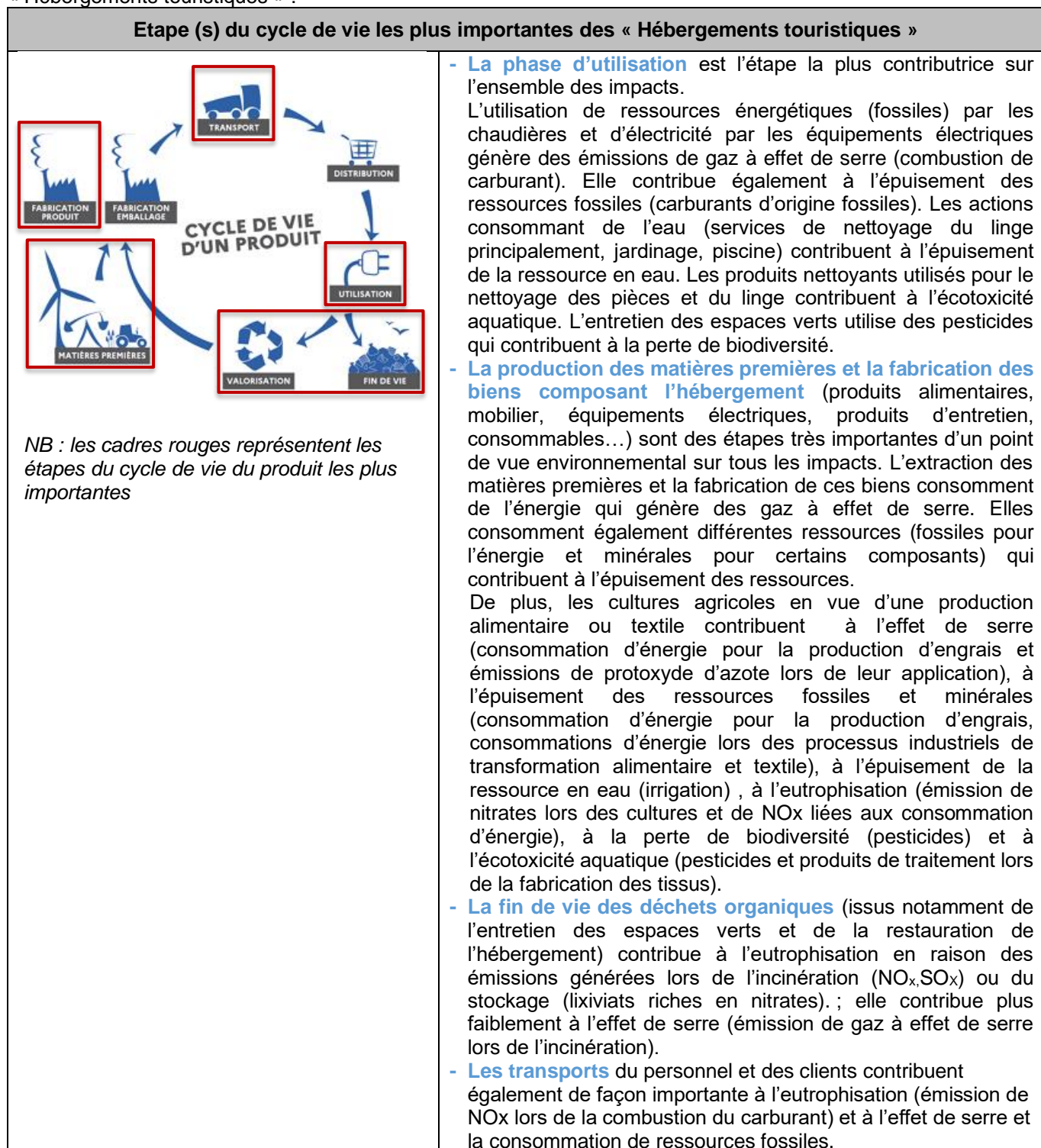
Cette catégorie ne couvre pas les services de restaurants sans lien avec hébergement.

2. Étapes du cycle de vie clés de la catégorie de produits

Chaque service a des impacts différents sur l'environnement et ses impacts peuvent intervenir à différentes étapes du cycle de vie du service : à la production/extraction des matières premières, à la fabrication, la distribution, l'utilisation et/ou la fin de vie.

¹ Cycle de vie d'un produit : ce sont les étapes de la vie d'un produit, de l'extraction/production des matières premières qui le composent à sa fin de vie (du berceau à la tombe).

Le schéma ci-dessous présente les étapes du cycle de vie les plus importantes associées à la catégorie de service « Hébergements touristiques » :



NB : les cadres rouges représentent les étapes du cycle de vie du produit les plus importantes

La démarche de management environnemental ²de l'hébergement touristique, ainsi que la formation du personnel et des clients de l'hébergement est fondamentale pour accompagner les changements de pratiques et inciter à une amélioration régulière des performances environnementales de l'établissement. Elles ne garantissent pas nécessairement une amélioration de l'impact environnemental de l'hébergement mais sont une condition nécessaire à la pérennité des actions.

² Management environnemental : Une démarche de management environnemental est un système de gestion qui a pour objectif d'améliorer en continu les performances environnementales d'une entreprise.

3. Impacts environnementaux clés de la catégorie de produits

Chaque service a des impacts différents sur l'environnement. Le tableau ci-dessous présente les impacts environnementaux les plus importants associés à la catégorie de services « Hébergements touristiques » :

Impacts environnementaux les plus importants des « Hébergements touristiques »	Etape (s) du cycle de vie concernée(s)
 <p>Le changement climatique, en raison des émissions importantes de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie de l'hébergement (chaleur et électricité). La fabrication des productions alimentaires ou textiles est également génératrice d'émissions de gaz à effet de serre lors des cultures pour des (CO₂ liée aux consommations d'énergie et protoxyde d'azote lors de l'application des engrais). Les consommations d'énergie pour l'extraction des matières premières concernant différents biens d'équipement (équipement électriques, mobilier...) ou leur fabrication génèrent également des gaz à effet de serre. Les transports de personnel et de la clientèle génèrent également des émissions de gaz à effet de serre.</p>	
 <p>L'épuisement des ressources en eau, en raison en raison de la consommation de produits alimentaires (production agricole nécessitant une irrigation et processus de transformations). Les actions consommant de l'eau (notamment la blanchisserie, et dans une moindre mesure l'irrigation des espaces verts et les piscines). Les équipements utilisant de l'eau (lavabos, douches et chasses d'eau) sont de plus faibles contributeurs de l'épuisement de la ressource en eau.</p>	
 <p>L'épuisement des ressources minérales et fossiles, en raison des ressources énergétiques nécessaires à la fabrication de différents bien utilisés dans l'hébergement : produits alimentaires, d'entretien (produits ménagers, entretien des piscines et des espaces verts) et dans une moindre mesure les divers consommables (textiles, papiers, mobilier...). Par ailleurs, la consommation d'énergie du site contribue également à l'épuisement des ressources fossiles.</p>	
 <p>L'eutrophisation, en raison principalement de la fabrication de produits alimentaires (émissions de nitrates par les engrais). Les consommations d'énergie lors de la transformation des cultures en aliments génèrent également des NO_x qui contribuent à l'eutrophisation. Le transport des clients et des fournisseurs génère également des NO_x. Enfin la gestion des déchets génère également des NO_x si les déchets sont incinérés.</p>	
 <p>La perte de biodiversité, en raison de l'entretien des espaces verts qui utilisent des pesticides. De plus, les cultures pour les productions alimentaires contribuent à la perte de biodiversité (utilisation de pesticides). L'utilisation de produits textiles généralement en coton peut également générer de la perte de biodiversité du fait des quantités élevées de pesticides.</p>	
 <p>L'écotoxicité aquatique, en raison de des productions agricoles pour les produits textiles et alimentaires, qui utilisent des pesticides contribuant à l'écotoxicité. De plus les produits d'entretien peuvent rejeter des substances dangereuses dans l'eau. Les impacts du produit dépendent des propriétés des ingrédients présents dans le produit (biodégradabilité, toxicité) et ont lieu en fin de vie, après l'application du produit et après le traitement en station d'épuration des eaux usées.</p>	

4. Passer à l'action ? Les référentiels de labels environnementaux étudiés

Savoir comment fabriquer ou identifier des produits plus respectueux de l'environnement est nécessairement complexe. Il existe pourtant des outils simples qui répondent à ce besoin : **les labels environnementaux**.

- Pour les fabricants, les labels environnementaux sont des outils de conception. En s'appuyant sur les critères définis dans les référentiels et en obtenant une certification, les fabricants conçoivent et fabriquent des produits à moindre impact sur l'environnement.
- Pour les acheteurs professionnels, pour les consommateurs, les labels environnementaux sont des repères simples et fiables qui garantissent que le produit est certifié et est plus respectueux de l'environnement

A chaque catégorie de produit, ses labels ! Vous pouvez les découvrir ou redécouvrir ci-dessous :

Les labels qui ont été étudiés sont :

- les labels environnementaux les plus visibles sur les produits vendus en France ;
- les labels qui reposent sur un référentiel (cahier des charges) ;
- des labels qui sont certifiés par un organisme indépendant.

L'ADEME a analysé ces labels sous l'angle des impacts environnementaux qu'ils couvrent.

A savoir :

Un organisme indépendant pour une garantie des critères

L'organisme qui conçoit le label se doit d'être indépendant de l'entreprise qui reçoit le label. Cette indépendance garantit une impartialité des attributions des labels.

Impacts environnementaux : Ce sont les modifications de l'environnement générées par un produit


Les impacts environnementaux sont les effets d'un service sur l'environnement, de sa création à sa fin de vie. Les impacts peuvent être de nature différente : modification de la qualité des milieux naturels, risque pour la santé humaine, épuisement des ressources... ou encore, changement climatique.

Hotspot : C'est un contributeur aux impacts environnementaux


Un hotspot est un élément qui contribue aux impacts environnementaux. Il peut être une étape du cycle de vie du produit (ex : la fabrication), un procédé (ex : la consommation d'énergie à la fabrication, la teinture du produit), une émission (ex : émission de COV lors de l'étape d'utilisation).

Les transports une approche supplémentaire

Les champs d'application géographique des labels sont variés (France, Europe voire monde). Un critère lié au transport pourrait induire des distorsions de concurrence. Il n'est donc pas analysé. Cependant si certains labels développent des critères sur ce sujet ceux-ci sont mentionnés comme un « élément supplémentaire du label ».


Présentation du label		Analyse de l'ADEME								
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME				
<p>ECOLABEL EUROPEEN</p>  <p>Hébergement touristique</p> <p>Lien vers le référentiel du label (version analysée : Janvier 2017)</p> <p>Champ : Tout type d'hébergement</p>	<p>Ce label vise à garantir une réduction des impacts tout au long du cycle de vie (réductions des consommations d'eau et d'énergie, de la production de déchets, des impacts environnementaux des produits utilisés).</p> <p>Ce label fixe un ensemble de 22 critères obligatoires et 45 critères optionnels. Pour être certifié, l'hébergement doit respecter l'ensemble des critères obligatoires et obtenir 20 points grâce aux critères optionnels qu'il choisit de remplir. (Si l'hébergement possède des équipements supplémentaires comme un restaurant, des espaces verts, des salles de culture physique il devra obtenir 3 points par élément en plus).</p>	<table border="1"> <tr> <td> Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Epuisement de la ressource en eau • Epuisement des ressources minérales et fossiles • Eutrophisation • Ecotoxicité aquatique • Perte de biodiversité </td> <td> Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun </td> </tr> </table>	Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Epuisement de la ressource en eau • Epuisement des ressources minérales et fossiles • Eutrophisation • Ecotoxicité aquatique • Perte de biodiversité 	Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<table border="1"> <tr> <td> Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement)) • Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) • Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) • Réduction et gestion des déchets • Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) </td> <td> Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun </td> </tr> </table>	Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement)) • Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) • Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) • Réduction et gestion des déchets • Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) 	Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> • Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. • Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, cultures de produits alimentaires et textiles, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets). <p>Les critères les plus significatifs du label :</p> <p>Critères obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs de chauffage et de production d'eau chaude, d'air conditionné et de pompes à chaleur doivent respecter des seuils de performance énergétique (rendement supérieur à 98 % pour une chaudière, à 79 % pour une chaudière biomasse, rendement fonction des fluides frigorigènes pour les pompes à chaleur, chauffe-eau de classe A ou A+ pour les thermodynamiques, classe énergétique A à A+ pour les dispositifs d'air conditionné) • 90% des fenêtres des chambre et espaces communs doivent être équipés de double vitrage • Les systèmes d'éclairage doivent respecter des seuils de performance énergétique (classe A au minimum pour 40 % des lampes en début de certification et 80 % 2 ans plus tard, 50 % pour les lieux où l'éclairage est de plus de 5h/jour puis 100 % 2 ans après) • Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (robinets et douches : 8.5 L / minute, chasses d'eau 4.5L/ minute) • Les produits jetables sont réduits (produits de toilette : bonnet de douche, brosse, lime à ongles, shampoing, savons ; de restauration : couverts, vaisselle ; linge de maison : drap et serviette de toilette). 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de critère sur l'isolation de la structure du bâtiment. • Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats d'énergie verte. La recommandation de souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte ne constitue pas réellement un levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète. 	<p>EXCELLENT choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>
Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Epuisement de la ressource en eau • Epuisement des ressources minérales et fossiles • Eutrophisation • Ecotoxicité aquatique • Perte de biodiversité 	Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 									
Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement)) • Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) • Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) • Réduction et gestion des déchets • Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) 	Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 									

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapas du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<ul style="list-style-type: none"> Le tri des déchets en vue d'une valorisation est exigé. Un plan de réduction des déchets alimentaires doit viser un équilibre entre limitation des déchets d'emballages et limitation du gaspillage alimentaire. <p>Critères optionnels à choisir</p> <ul style="list-style-type: none"> Les seuils de performances énergétiques exigées pour le chauffage, la production d'eau chaude, l'air conditionné et les pompes à chaleur sont renforcés par rapport aux critères obligatoires Des systèmes d'arrêt automatique de chauffage, éclairage, ventilation et conditionnement d'air sont installés. Les appareils électroménagers doivent être économes en énergie (plus de 50 % de classe A++ pour les réfrigérateurs, fours, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, lampes), plus de 50 % d'ordinateurs Energy Star 6.1. et plus de 50 % d'aspirateurs de classe A) Les produits alimentaires doivent répondre à des exigences environnementales : au moins 2 produits alimentaires doivent être locaux et de saison ou 2 à 4 produits entrant dans la composition des repas sont issus de l'agriculture biologiques. 90 % des papiers (hygiéniques, absorbant, de bureau, imprimé, transformé) doivent avoir obtenu l'Ecolabel européen ou équivalent pour les papiers et 40 % des textiles, ordinateurs, TV, matelas et meubles en bois. Le recyclage des eaux de pluies ou des eaux grises (lessives et douches/ lavabos) est exigé. Le compostage des déchets organiques doit être mis en place. 		


Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le label impose la mise en place d'un système de management environnemental dans une logique d'amélioration continue. La certification de l'établissement et celle de ses fournisseurs est encouragée (enregistrement EMAS, certification ISO 14001). Certains critères proposent des pistes d'amélioration continue en indiquant des objectifs à moyen terme (au bout de 2 ans). Enfin des critères exigent le suivi des consommations (énergie, eau, déchets, achat) ce qui est une première étape pour piloter et réduire ses impacts. La formation du personnel tout comme l'information de la clientèle sont des critères obligatoires. Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle et du personnel (promotion et offre de transports plus écologiques : véhicules électrique ou bicyclettes) et sur les transports de produits (approvisionnement local). La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : absence de pesticides dans la gestion des espaces verts, plantes indigènes ou non envahissantes. Des critères sociaux sont optionnels comme le développement d'une charte sociale pour le personnel (congés de formation, repas gratuits, uniforme et vêtements de travail gratuit, offres promotionnelles...). 		
<p>LA CLEF VERTE</p>  <p>Clef Verte</p>	<p>Ce label vise à garantir une démarche environnementale performante (réductions des consommations d'eau et d'énergie, de la production de déchets, achats responsables).</p>	<p>Impacts couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement de la ressource en eau Epuisement des ressources 	<p>Etapes / hotspots couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement)) 	<ul style="list-style-type: none"> Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, cultures de produits alimentaires et textiles, utilisation de l'hébergement avec les consommations 	<ul style="list-style-type: none"> Les critères concernant les produits fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un ecolabel spécifique ni de pourcentage des achat concernés). 	<p>TRÈS BON choix</p> <p>Le site du label</p>

Présentation du label		Analyse de l'ADEME								
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME				
Hôtels et Auberges de jeunesse Lien vers le référentiel du label (version analysée : 2020) Champ : Hôtels et Auberges de jeunesse	Ce label fixe un ensemble d'une soixantaine de <u>critères obligatoires</u> (« impératifs ») à respecter, et de <u>critères optionnels</u> à choisir parmi des « essentiels » ou « optionnels », (ces derniers impliquent généralement un surcoût pour l'hébergement). Le pourcentage minimum de critères optionnels à remplir est de 5 % la première année, 10 % la deuxième année. L'attention du label est surtout portée sur la progression du nombre de critères respectés.	minérales et fossiles <ul style="list-style-type: none"> Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité <table border="1"> <tr> <td>Impacts NON couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Aucun </td> </tr> </table>	Impacts NON couverts	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Fabrication de produits (cultures alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) <table border="1"> <tr> <td>Etapes / hotspots NON couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Aucun </td> </tr> </table>	Etapes / hotspots NON couverts	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets). Les critères significatifs du label : Critères obligatoires (« impératifs ») <ul style="list-style-type: none"> 50 % des fenêtres sont double ou triple vitrage. Des systèmes d'arrêt automatique de chauffage, éclairage, ventilation et conditionnement d'air sont installés. Les systèmes d'éclairage respectent des seuils de performance énergétique (classe A au minimum pour 75 % des lampes). Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (75 % robinets : 8 L / minute, 75 % des douches à 9 L / minute et 50 % chasses d'eau 6L / minute) Au moins 3 produits alimentaires pour le restaurant (5 pour le petit déjeuner) doivent être issus de l'agriculture biologique ou avec un label environnemental ; la part de la viande est réduite ; les produits alimentaires sont des produits de saison. Les produits en papier (édition, essuie main et papier toilette), d'entretien, sont porteurs d'un label environnemental Les produits d'entretien sans label environnemental sont exempts de composants chimiques dangereux (EDTA, azurants optiques, chlore actif, phosphates). La réduction des déchets est obligatoire (suppression de la vaisselle jetable, limitation des consommations de papiers). L'arrosage des espaces verts est raisonné et le personnel formé. Critères optionnels (« essentiels » ou « optionnels ») <ul style="list-style-type: none"> Des mesures sont prises pour éviter les pertes (calorifugeage des canalisations d'eau, récupération de chaleur, couverture des piscines). 	<ul style="list-style-type: none"> Les appareils de chauffage n'ont pas de seuil minimum de performance énergétique à atteindre. Il n'existe pas de critère sur l'isolation de la structure du bâtiment. Les critères sur le tri des déchets sont très minimalistes (obligation du tri de 3 flux minimum) et en contradiction avec l'obligation de trier 5 flux pour les déchets non ménagers (papier/carton, métal, plastique, verre, bois). Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte. Cette recommandation ne constitue pas réellement un levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète. Le critère sur la compensation carbone ne fournit pas d'assurance que les projets financés apportent bien les réductions d'émissions de GES attendues. De plus, la compensation n'apporte pas une réduction d'impact attribuable au service identifié. 	Les catégories de produits couvertes par le label Liste des produits certifiés
Impacts NON couverts										
<ul style="list-style-type: none"> Aucun 										
Etapes / hotspots NON couverts										
<ul style="list-style-type: none"> Aucun 										


Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapas du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<ul style="list-style-type: none"> • Le tri est mis en place partout dans l'établissement (chambres, espaces collectifs). • Un plan de réduction du gaspillage alimentaire est mis en place. • Les déchets végétaux et alimentaires sont compostés. • Les eaux de pluie et grises sont réutilisées. • Les espèces végétales utilisées sont adaptées au climat local. <p><u>Les éléments supplémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le label impose la mise en place d'un système de management environnemental dans une logique d'amélioration continue. Le label incite les hébergements à s'améliorer en répondant à plus de critères « recommandés » d'année en année. Enfin des critères exigent le suivi des consommations (énergie, eau, déchets, achat) ce qui est une première étape pour piloter et réduire ses impacts. • La formation du personnel tout comme l'information de la clientèle sont des critères obligatoires. • Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle (prêt de bicyclettes et sensibilisation), et sur les transports de produits (approvisionnement local). • La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : absence de pesticides dans la gestion des espaces verts, plantes indigènes adaptées au climat et limitation la pollution lumineuse. • Une compensation carbone est recommandée. 		

Présentation du label		Analyse de l'ADEME								
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME				
<p>LA CLEF VERTE</p>  <p>Clef Verte</p> <p>Gîtes et meublés – Chambres d'hôtes</p> <p>Lien vers le référentiel du label (version analysée : 2020)</p> <p>Champ : Gîtes et Chambres d'hôtes</p>	<p>Ce label vise à garantir une démarche environnementale performante (réductions des consommations d'eau et d'énergie, de la production de déchets, achats responsables).</p> <p>Ce label fixe un ensemble d'une soixantaine de <u>critères obligatoires</u> (« impératifs ») à respecter, et de <u>critères optionnels</u> à choisir parmi des « essentiels » ou « optionnels », (ces derniers impliquent généralement un surcoût pour l'hébergement). Le pourcentage minimum de critères optionnels à remplir est de 5 % la première année, 10 % la deuxième année. L'attention du label est surtout portée sur la progression du nombre de critères respectés dans le temps.</p>	<table border="1"> <tr> <td> Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Epuisement de la ressource en eau • Epuisement des ressources minérales et fossiles • Eutrophisation • Ecotoxicité aquatique • Perte de biodiversité </td> <td> Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun </td> </tr> </table>	Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Epuisement de la ressource en eau • Epuisement des ressources minérales et fossiles • Eutrophisation • Ecotoxicité aquatique • Perte de biodiversité 	Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<table border="1"> <tr> <td> Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) • Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) • Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) • Réduction et gestion des déchets • Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) </td> <td> Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun </td> </tr> </table>	Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) • Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) • Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) • Réduction et gestion des déchets • Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) 	Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> • Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. • Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, cultures de produits alimentaires et textiles, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets). <p>Les critères significatifs du label :</p> <p>Critères obligatoires (« impératifs »)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des fenêtres sont double ou triple vitrage • Des systèmes d'arrêt automatique de chauffage, éclairage, ventilation et conditionnement d'air sont installés. • Les systèmes d'éclairage respectent des seuils de performance énergétique (classe A au minimum pour 75 % des lampes) et des systèmes de régulation sont prévus • Au moins 25% des produits alimentaires pour le petit déjeuner doivent être issus de l'agriculture biologique ou avec un label environnemental, ou produits localement et faits maison ; la part de la viande est réduite. • Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (100 % robinets : 8 L / minute, 100 % des douches à 9 L / minute et 50 % chasses d'eau 6L / minute). • La réduction des déchets est obligatoire (suppression de la vaisselle jetable, limitation des consommations de papiers). • Les produits en papier (édition, essuie main et papier toilette), d'entretien, sont porteurs d'un label environnemental • Les produits d'entretien sans label environnemental sont exempts de composants chimiques dangereux (EDTA, azurants optiques, chlore actif, phosphates). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères concernant les produits fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un écolabel spécifique ni de pourcentage des achats concernés). • Les appareils de chauffage n'ont pas de seuil minimum de performance énergétique à atteindre. • Il n'existe pas de critère sur l'isolation de la structure du bâtiment. • Les critères sur le tri des déchets sont très minimalistes (obligation du tri de 3 flux minimum) et en contradiction avec l'obligation de trier 5 flux pour les déchets non ménagers (papier/carton, métal, plastique, verre, bois). • Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte. Cette recommandation ne constitue pas réellement un levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète. • Le critère sur la compensation carbone ne fournit pas d'assurance que les projets 	<p>TRÈS BON choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>
Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Epuisement de la ressource en eau • Epuisement des ressources minérales et fossiles • Eutrophisation • Ecotoxicité aquatique • Perte de biodiversité 	Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 									
Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) • Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) • Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) • Réduction et gestion des déchets • Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) 	Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 									


Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<ul style="list-style-type: none"> L'arrosage des espaces verts est raisonné et le personnel formé. Les eaux de pluie sont récupérées. <p>Critères optionnels (« essentiels » ou « optionnels ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des mesures sont prises pour éviter les pertes (calorifugeage des canalisations d'eau, récupération de chaleur). Un plan de réduction du gaspillage alimentaire est mis en place. Les textiles sont porteurs d'un label environnemental ; les meubles sont issus de forêts gérées durablement (type FSC ou PEFC) ; les équipements électriques sont porteurs de l'étiquetage énergie de classe A ou d'un label environnemental ; les produits d'hygiène sont porteurs d'un label environnemental. Les eaux grises sont réutilisées Les déchets végétaux et alimentaires sont compostés. <p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le label impose la mise en place d'un système de management environnemental dans une logique d'amélioration continue. Le label incite les hébergements à s'améliorer en répondant à plus de critères recommandés d'année en année. Enfin des critères exigent le suivi des consommations (énergie, eau, déchets, achat) ce qui est une première étape pour piloter et réduire ses impacts. La formation du personnel tout comme l'information de la clientèle sont des critères obligatoires. Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle (information sur les transports en commun, pistes cyclables,) et aux transports de produits (approvisionnement local). 	financés apportent bien les réductions d'émissions de GES attendues. De plus, la compensation n'apporte pas une réduction d'impact attribuable au service identifié.	

Présentation du label		Analyse de l'ADEME								
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME				
				<ul style="list-style-type: none"> La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : absence de pesticides dans la gestion des espaces verts, plantes indigènes adaptées au climat et limitation la pollution lumineuse, sensibilisation des clients. Une compensation carbone est recommandée. 						
<p>LA CLEF VERTE</p>  <p>Clef Verte</p> <p>Résidence de Tourisme et Centres de vacances</p> <p>Lien vers le référentiel du label (version analysée : 2020)</p> <p>Champ : Résidence de tourisme et Centres de vacances</p>	<p>Ce label vise à garantir une démarche environnementale performante (réductions des consommations d'eau et d'énergie, de la production de déchets, achats responsables).</p> <p>Ce label fixe un ensemble d'une soixantaine <u>de critères obligatoires</u> (« impératifs ») à respecter, et de <u>critères optionnels</u> à choisir parmi des « essentiels » ou « optionnels », (ces derniers impliquent généralement un surcoût pour l'hébergement). Le pourcentage minimum de critères optionnels à remplir est de 5 % la première année, 10 % la deuxième année. L'attention du label est surtout portée sur la progression du nombre de critères respectés.</p>	<table border="1"> <tr> <td> Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement de la ressource en eau Epuisement des ressources minérales et fossiles Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité </td> </tr> <tr> <td> Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun </td> </tr> </table>	Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement de la ressource en eau Epuisement des ressources minérales et fossiles Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité 	Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<table border="1"> <tr> <td> Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) </td> </tr> <tr> <td> Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun </td> </tr> </table>	Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) 	Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, cultures de produits alimentaires et textiles, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets). <p>Les critères significatifs du label :</p> <p>Critères obligatoires (« impératifs »)</p> <ul style="list-style-type: none"> 50 % des fenêtres sont double ou triple vitrage Des systèmes d'arrêt automatique de chauffage, éclairage, ventilation et conditionnement d'air sont installés. Les systèmes d'éclairage respecter des seuils de performance énergétique (classe A au minimum pour 75 % des lampes) et des systèmes de régulation sont prévus Au moins 3 produits alimentaires ou boissons dans les snacks ou restaurants doivent être issus de l'agriculture biologique ou avec un label environnemental, ou produits localement Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (75 % robinets : 8 L / minute, 75 % des douches à 9 L / minute et 50 % chasses d'eau 6L / minute). La réduction des déchets est obligatoire (suppression de la vaisselle jetable, limitation des consommations de papiers). 	<ul style="list-style-type: none"> Les critères concernant les produits fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un écolabel spécifique ni de pourcentage des achat concernés). Les appareils de chauffage n'ont pas de seuil minimum de performance énergétique à atteindre. Il n'existe pas de critère sur l'isolation de la structure du bâtiment. Les critères sur le tri des déchets sont très minimalistes (obligation du tri de 3 flux minimum) et en contradiction avec l'obligation de trier 5 flux pour les déchets non ménagers (papier/carton, métal, plastique, verre, bois). Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte. Cette recommandation ne constitue pas réellement un levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie 	<p>TRÈS BON choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>
Impacts couverts <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement de la ressource en eau Epuisement des ressources minérales et fossiles Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité 										
Impacts NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun 										
Etapes / hotspots couverts <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des espaces verts (pesticides...) 										
Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun 										


Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<ul style="list-style-type: none"> Les produits en papier (édition, essuie main et papier toilette), d'entretien, sont porteurs d'un label environnemental. Les produits d'entretien sans label environnemental sont exempts de composants chimiques dangereux (EDTA, azurants optiques, chlore actif, phosphates). L'arrosage des espaces verts est raisonné et le personnel formé. <p>Critères optionnels (« essentiels » ou « optionnels ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des mesures sont prises pour éviter les pertes (calorifugeage des canalisations d'eau, récupération de chaleur). Un plan de réduction du gaspillage alimentaire est mis en place. Les textiles sont porteurs d'un label environnemental ; les meubles sont issus de forêts gérées durablement (type FSC ou PEFC) ; les équipements électriques sont porteurs de l'étiquetage énergie de classe A ou d'un label environnemental ; les produits d'hygiène sont porteurs d'un label environnemental. Les eaux de pluie et grises sont réutilisées Les déchets végétaux et alimentaires sont compostés. <p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le label impose la mise en place d'un système de management environnemental dans une logique d'amélioration continue. Le label incite les hébergements à s'améliorer en répondant à plus de critères recommandés d'année en année. Enfin des critères exigent le suivi des consommations (énergie, eau, déchets, achat) ce qui est une première étape pour piloter et réduire ses impacts. 	<ul style="list-style-type: none"> renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète. Le critère sur la compensation carbone ne fournit pas d'assurance que les projets financés apportent bien les réductions d'émissions de GES attendues. De plus, la compensation n'apporte pas une réduction d'impact attribuable au service identifié. 	

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<ul style="list-style-type: none"> La formation du personnel tout comme l'information de la clientèle sont des critères obligatoires. Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle (information sur les transports en commun, pistes cyclables, interdiction de la circulation en voiture de nuit et limitation en journée) et aux transports de produits (approvisionnement local). La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : absence de pesticides dans la gestion des espaces verts, plantes indigènes adaptées au climat et limitation la pollution lumineuse. Une compensation carbone est recommandée. 		
<p>LA CLEF VERTE</p>  <p>Clef Verte</p> <p>Campings</p> <p>Lien vers le référentiel du label (version analysée : 2020)</p> <p>Champ : Campings</p>	<p>Ce label vise à garantir une démarche environnementale performante (réductions des consommations d'eau et d'énergie, de la production de déchets, achats responsables).</p> <p>Ce label fixe un ensemble d'une soixantaine <u>de critères obligatoires</u> (« impératifs ») à respecter, et de <u>critères optionnels</u> à choisir parmi des « essentiels » ou « optionnels », (ces derniers impliquent généralement un surcoût pour l'hébergement). Le pourcentage minimum de critères optionnels à remplir est de 5 % la première année, 10 % la deuxième année. L'attention du label est surtout portée sur la</p>	<p>Impacts couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement de la ressource en eau Epuisement des ressources minérales et fossiles Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité <p>Impacts NON couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<p>Etapes / hotspots couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des 	<ul style="list-style-type: none"> Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, cultures de produits alimentaires et textiles, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets). <p>Les critères significatifs du label :</p> <p>Critères obligatoires (« impératifs »)</p> <ul style="list-style-type: none"> 50 % des fenêtres des bâtiments chauffés sont double ou triple vitrage Des systèmes d'arrêt automatique et de réduction du chauffage, de l'éclairage, ventilation sont installés. Les systèmes d'éclairage respecter des seuils de performance énergétique (classe A au minimum pour 75 % des lampes) et des systèmes de régulation sont prévus Au moins 3 produits alimentaires ou boissons dans les snacks ou restaurants doivent être issus de l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> Les critères concernant les produits fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un écolabel spécifique ni de pourcentage des achat concernés). Les appareils de chauffage n'ont pas de de seuil minimum de performance énergétique à atteindre. Il n'existe pas de critère sur l'isolation de la structure du bâtiment. Les critères sur le tri des déchets sont très minimalistes (obligation du tri de 3 flux minimum) et en contradiction avec l'obligation de trier 5 flux pour les déchets non ménagers (papier/carton, métal, plastique, verre, bois). Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats avec des 	<p>EXCELLENT choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
	progression du nombre de critères respectés.		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> espaces verts (pesticides...) </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Etapes / hotspots NON couverts </div> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<p>ou avec un label environnemental, ou produits localement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (75 % robinets : 8 L / minute, 75 % des douches à 9 L / minute et 50 % chasses d'eau 6L / minute). • La réduction des déchets est obligatoire (suppression de la vaisselle jetable, limitation des consommations de papiers). • Les produits en papier (édition, essuie main et papier toilette), d'entretien, sont porteurs d'un label environnemental • Les produits d'entretien sans label environnemental sont exempts de composants chimiques dangereux (EDTA, azurants optiques, chlore actif, phosphates). • L'arrosage des espaces verts est raisonné et le personnel formé. <p>Critères optionnels (« essentiels » ou « optionnels ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont prises pour éviter les pertes (calorifugeage des canalisations d'eau, récupération de chaleur). • Les textiles sont porteurs d'un label environnemental ; les meubles sont issus de forêts gérées durablement (type FSC ou PEFC) ; les équipements électriques sont porteurs de l'étiquetage énergie de classe A ou d'un label environnemental ; les produits d'hygiène sont porteurs d'un label environnemental. • Les eaux de pluie et grises sont réutilisées • Les déchets végétaux et alimentaires sont compostés <p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le label impose la mise en place d'un système de management environnemental dans une logique d'amélioration continue. Le label incite les hébergements à s'améliorer en répondant à plus de critères 	<p>fournisseurs d'énergie verte. Cette recommandation ne constitue pas réellement un levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le critère sur la compensation carbone ne fournit pas d'assurance que les projets financés apportent bien les réductions d'émissions de GES attendues. De plus, la compensation n'apporte pas une réduction d'impact attribuable au service identifié. 	


Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<p>recommandés d'année en année. Enfin des critères exigent le suivi des consommations (énergie, eau, déchets, achat) ce qui est une première étape pour piloter et réduire ses impacts.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation du personnel tout comme l'information de la clientèle sont des critères obligatoires. • Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle (interdiction de la circulation en voiture de nuit et limitation en journée) et aux transports de produits (approvisionnement local). • La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : absence de pesticides dans la gestion des espaces verts, plantes indigènes adaptées au climat et limitation la pollution lumineuse. • Une compensation carbone est recommandée. 		
<p>ECO-Gîtes</p>  <p>Pas de référentiel disponible en ligne</p> <p>Champ : Gîtes appartenant à la fédération des Gîtes de France</p>	<p>Le label vise à garantir que les gîtes répondent à des impacts environnementaux réduits pour le bâtiment, à une réduction des consommations d'énergie et à l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement.</p> <p>Le label est composé de quatre différents thèmes : Chauffage, eau chaude, ventilation ; intégration dans l'environnement ; matériaux locaux et sains ; autres usages énergétiques et autres aspects de la qualité environnementale. Pour chaque critère, une note est attribuée, puis</p>	<p>Impacts couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Epuisement de la ressource en eau • Epuisement des ressources minérales et fossiles • Eutrophisation • Ecotoxicité aquatique • Perte de biodiversité • <p>Impacts NON couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<p>Etapes / hotspots couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) • Fabrication de produits (équipements électroniques, ...) • Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) • Réduction et gestion des déchets • Utilisation de pesticides lors de l'entretien des 	<ul style="list-style-type: none"> • Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. • Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets) à l'exception des produits alimentaires et textiles. <p>Les critères significatifs du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les murs, planchers, portes et fenêtres doivent répondre à des performances minimales en matière d'isolation (coefficient d'isolation inférieur à 0.45 W/m². K pour les murs extérieurs, 0.25 W/m². K pour les toitures, double vitrage pour les fenêtres...). • Le bâtiment privilégie les éclairages naturels (1/6 de la surface). • Les équipements de chauffage autorisés doivent répondre à des objectifs de 	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères concernant les produits fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un label spécifique ni de pourcentage des achats concernés). • Il n'existe pas de critère sur les produits alimentaires ou les produits textiles qui représentent des impacts importants. • La lutte contre le gaspillage alimentaire qui représente un enjeu dans la gestion des déchets n'est pas prévue • Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte. Cette recommandation ne constitue pas réellement un 	<p>TRÈS BON choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
	agrégée par thème. Pour chaque thème, une note est attribuée (insuffisante, moyenne, bonne). Une note insuffisante est pénalisante, sauf si au moins une note est bonne. Des niveaux sont définis (Bronze, argent et or) en fonction des notes atteintes.		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> espaces verts (pesticides...) </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles) </div>	performances (100 % de rendement pour une chaudière gaz) ou être des équipements plus respectueux de l'environnement (pompe à chaleur, chauffage au bois, chauffage solaire). <ul style="list-style-type: none"> • Les équipements pour chauffer l'eau doivent répondre à des exigences de performance énergétique. • Les équipements d'éclairage doivent répondre à des exigences de performance énergétique (75 % des lampes de classe énergétique A) • Les matériaux de construction utilisés doivent avoir des impacts environnementaux réduits (moquettes labellisées Gut ou de classe d'émission dans l'air intérieur A+, planchers en bois certifiés, linoléum naturels, peintures avec un label environnemental...) • Les équipements électroménagers doivent répondre à des exigences de performance énergétique (plaques électriques représentant maximum 30 % du matériel de cuisson, équipement à 50 % de produits de classe A+, fours et sèche-linge de classe A). • Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (robinets et douches à 9 L /minute et chasses d'eau à double bouton 3- 6L/ minute). • Les équipements de lavage ont des consommations d'eau réduite (lave-vaisselle : 16 L / cycle, lave-linge : 12 L / kg) • L'eau de pluie est récupérée • Les produits d'entretiens sont labellisés et biodégradables. • Les papiers sont avec un label environnemental ou issus de forêts écogérées à 50 % • La réduction des déchets passe par une suppression de produits jetables pour les produits d'hygiène ou la vaisselle. • Le tri des déchets est pratiqué. 	levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète.	

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'information et la sensibilisation de la clientèle sont des critères obligatoires. Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle (proximité de moins de 2 km d'une ligne de bus ou train, possibilité de location de vélos). La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : absence de désherbants chimiques, espèces locales à faibles besoins en eau, maintien d'une diversité d'espèces animales, et limitation la pollution lumineuse. 		
<p>GÎTES PANDA</p>  <p>Pas de référentiel en ligne disponible</p> <p>Champ : Gîtes appartenant à la fédération des Gîtes de France en zone protégée³ et en milieu rural</p>	<p>Le label gîte Panda vise à garantir que le gîte est géré par des personnes sensibles à la protection de l'environnement et de la nature et mettant en œuvre des moyens pour accompagner les locataires à la découverte du patrimoine local.</p> <p>Il garantit de plus que l'environnement du gîte est exceptionnel et protégé.</p> <p>Le label se compose de trois thèmes d'évaluations : Préservation des milieux naturels et des espèces, valorisation de la biodiversité, Eco-habitat et Eco-citoyenneté pour lesquelles un minimum de</p>	<p>Impacts couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement de la ressource en eau Epuisement des ressources minérales et fossiles Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité <p>Impacts NON couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<p>Etapes / hotspots couverts</p> <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement)) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des 	<ul style="list-style-type: none"> Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets) à l'exception des produits textiles. et électroniques. <p>Les critères significatifs du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les murs, planchers, plafond doivent répondre à des performances minimales en matière d'isolation (non détaillées dans le référentiel). Les fenêtres double vitrage et les portes et volets isolants sont encouragés. Les équipements de chauffage plus respectueux de l'environnement sont encouragés (plus de points pour pompe à chaleur, chauffage au bois ou solaire). 	<ul style="list-style-type: none"> Les critères concernant les produits d'éclairage et de réduction des consommations d'eau fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un label spécifique ni de pourcentage des achats concernés). Il n'existe pas de critères pour les certains produits (textiles, produits électroniques, mobilier, papiers). La lutte contre le gaspillage alimentaire qui représente un enjeu dans la gestion des déchets n'est pas prévue Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte. Cette recommandation ne constitue pas réellement un 	<p>TRÈS BON choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>


³ Dans une commune adhérant à la charte d'un Parc Naturel Régional ou d'un Parc National ou dans une zone Natura 2000 ou dans une réserve naturelle ou dans une commune disposant d'un classement Grand Site de France ou dans un périmètre distingué par la Commission du Patrimoine mondial de l'UNESCO (classé sur la base des qualités inhérentes au patrimoine naturel) ou dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une zone soumise à un arrêté de protection du biotope (APB)

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
	points est exigé (38 points pour préservation de la biodiversité, 30 pour Ecohabitat et 50 pour Eco-citoyenneté).		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> espaces verts (pesticides...) Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> • Fabrication de produits (textiles, équipements électroniques, ...) </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements bioclimatiques sont encouragés (mur trombe, serre solaire, surface de plus de 5 % avec baies orientées sud-est-/ sud-ouest) • Les équipements pour chauffer l'eau plus respectueux de l'environnement sont encouragés (plus de points pour pompe à chaleur, chauffe-eau bois ou solaire). • Les dispositifs d'économie d'énergie sont encouragés : éclairage LED, détecteurs de présence, robinets thermostatiques, niveau de classement des équipements électroménagers, calorifugeage des tuyaux, ... • Les matériaux de construction utilisés doivent être naturels ou biosourcés, les produits de traitements et peintures doivent être naturels ou avec un label environnemental. • Les équipements permettant de réduire les consommations d'eau sont encouragés (chasses double débit, mousseurs, goutte-à-goutte) • L'eau de pluie est récupérée pour une utilisation domestique (toilettes, arrosage) • 1/3 des produits d'entretiens sont d'origine naturelle ou possèdent un label écologique. • Les produits alimentaires d'origine locale, en circuits courts, issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement (agriculture biologique ou raisonnée) sont encouragés. • La réduction des déchets passe par l'achat de produits en vrac. • Le tri des déchets et le compostage sont favorisés. <p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information et la sensibilisation de la clientèle sont des critères obligatoires très développés en particulier la biodiversité. 	levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète.	

Présentation du label		Analyse de l'ADEME										
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME						
				<p>L'hébergeur est incité à développer des comportements exemplaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle (circulation douce, mise à disposition de vélos, informations sur les transports publics et le covoiturage, propositions de randonnées) et aux transports de produits (approvisionnement local). La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : absence de phytosanitaires, élimination des espèces invasives par des méthodes respectueuses de l'environnement, maintien d'une diversité d'espèces animales, et développement d'activités autour du sujet (potager, animations...). 								
<p>GREENGLOBE</p>  <p>Lien vers le référentiel du label (version analysée: 2019) (la version la plus récente avec les indicateurs n'est pas disponible en ligne)</p> <p>Champ : Hôtels, villages vacances, camping, parc d'attraction, domaine skiable.</p>	<p>Ce label garantit une réduction des impacts tout au long du cycle de vie (réductions des consommations d'eau et d'énergie, de la production de déchets, des impacts environnementaux des produits utilisés).</p> <p>Ce label fixe un ensemble de 44 jeux de critères et 380 indicateurs répartis en quatre thématiques : gestion durable, social / économique, Héritage culturel, Environnement.</p> <p>L'hébergement est labellisé si 50 % des indicateurs sont remplis. Il accède à des statuts Gold ou Platine s'il maintient sa certification pendant 5 et 10 ans en</p>	<table border="1"> <tr> <td>Impacts couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement des ressources minérales et fossiles Epuisement de la ressource en eau Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité </td> </tr> <tr> <td>Impacts NON couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Aucun </td> </tr> </table>	Impacts couverts	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement des ressources minérales et fossiles Epuisement de la ressource en eau Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité 	Impacts NON couverts	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<table border="1"> <tr> <td>Etapes / hotspots couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des </td> </tr> </table>	Etapes / hotspots couverts	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des 	<ul style="list-style-type: none"> Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, cultures de produits alimentaires et textiles, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets). <p>Les critères les plus significatifs du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les bâtiments de construction neuve sont éco-certifiés et leur conception permet des économies d'énergie. Les dispositifs de chauffage et de production d'eau chaude, d'air conditionné et de pompes à chaleur doivent être efficaces sur le plan énergétique (étiquette Energy Star ou équivalent) Les appareils électroménagers doivent être économes en énergie (Energy Star pour les lave-linge, sèche-linge et appareils de bureau) 	<ul style="list-style-type: none"> Les critères concernant les produits fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un label environnemental spécifique ni de pourcentage des achats concernés). Un critère sur l'énergie vise à souscrire des contrats d'énergie verte. La recommandation de souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte ne constitue pas réellement un levier pour réduire l'impact de l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie 	<p>TRÈS BON choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>
Impacts couverts												
<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement des ressources minérales et fossiles Epuisement de la ressource en eau Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité 												
Impacts NON couverts												
<ul style="list-style-type: none"> Aucun 												
Etapes / hotspots couverts												
<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des 												

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
	démontrant des améliorations sur chaque thématique.		espaces verts (pesticides...) Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des systèmes d'éclairage doivent avoir une efficacité énergétique Des systèmes de contrôle et d'arrêt automatique de chauffage, éclairage, ventilation et conditionnement d'air sont installés. Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (robinets : 5.6L/ minute et douches : 9 L/ minute : chasses d'eau doubles 3/6 L) Une recherche active des fuites d'eau est menée. Les eaux de pluie sont récupérées et les eaux grises utilisées pour l'irrigation ou les toilettes. Le compostage des déchets est exigé, en plus du tri pour recyclage. La réduction des déchets est exigée pour les produits en papiers, les produits d'hygiène et d'accueil, l'absence de produits mono-usage (plateaux, paille, condiments), reprise des emballages par les fournisseurs Les produits réutilisables sont privilégiés La lutte contre le gaspillage alimentaire est mise en place (proposition de demi-portions au restaurant, don alimentaire) Une politique d'achat responsable est mise en place pour développer des critères environnementaux dans les appels d'offre, favoriser des fournisseurs aux bonnes pratiques environnementales. <ul style="list-style-type: none"> Les produits alimentaires doivent répondre à des exigences environnementales : produits locaux et de saison, au moins un plat végétarien ou végétal Les textiles sont en coton biologique ou en lin Les produits d'hygiène respectent les exigences de l'Ecolabel européen ou équivalent 	renouvelable produite à celui qui l'achète. <ul style="list-style-type: none"> Les pratiques de compensation n'apportent pas une réduction d'impact attribuable au service identifié. Le critère sur la compensation de l'atteinte à la biodiversité ne fournit pas d'assurance que les projets financés apportent bien les réductions attendues. 	

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<ul style="list-style-type: none"> ○ Les produits d'entretien et lessives sont respectueux et avec un label environnemental ○ Les fournitures plus environnementales sont achetées comme le papier recyclé (au moins 30 % de fibres recyclés) ou certifié FSC ou PEFC, la nourriture issue de l'agriculture biologique, les bois certifiés. <p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le label impose la mise en place d'un système de management environnemental dans une logique d'amélioration continue. Des critères exigent le suivi des consommations (énergie, eau, déchets, achat) ce qui est une première étape pour piloter et réduire ses impacts. • La formation du personnel tout comme l'information de la clientèle sont des critères obligatoires. • Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle et du personnel (promotion de transport publics, utilisation de véhicules hybrides ou bicyclettes) et sur les transports de produits (approvisionnement local à moins de 160 km, 20 % des biens dans des véhicules efficient en carburant). • La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : mise en place d'une stratégie de restauration et de réhabilitation des zones protégées, absence de pesticides plus respectueux de l'environnement, plantes locales et non invasives, absence de consommation d'espèces menacées (poissons certifiés MSC)) • Des critères sociaux également exigés (respect des communautés locales, interdiction du travail des enfants, politique contre le harcèlement, embauche sans 		

Présentation du label		Analyse de l'ADEME										
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME						
				<p>discrimination, salaire minimum et sécurité sociale, lutte contre la corruption)</p> <ul style="list-style-type: none"> Des critères spécifiques sont développés pour les réunions éco-responsables (gestions des consommations, réduction des emballages et goodies, transport...) Des compensations pour le carbone et la biodiversité dont envisagées. Pour le carbone, une vérification est exigée pour s'assurer que le projet apporte les réductions d'émissions attendues. 								
<p>HOTELS AU NATUREL</p>  <p>Pas de référentiel en ligne disponible</p> <p>Champ : Hébergements dans des territoires naturels d'exception⁴</p>	<p>Le label vise à garantir que les hébergements s'engagent dans une démarche de développement durable comprenant économies d'énergie, achats responsables, co-construction, réduction et valorisation des déchets.</p> <p>Le label garantit une qualité d'hôtel de niveau 2 étoiles.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Impacts couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement des ressources minérales et fossiles Epuisement de la ressource en eau Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité </td> </tr> <tr> <td>Impacts NON couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Aucun </td> </tr> </table>	Impacts couverts	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement des ressources minérales et fossiles Epuisement de la ressource en eau Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité 	Impacts NON couverts	<ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<table border="1"> <tr> <td>Etapes / hotspots couverts</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des </td> </tr> </table>	Etapes / hotspots couverts	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des 	<ul style="list-style-type: none"> Le label couvre tous les impacts environnementaux importants. Le label cible toutes les étapes les plus importantes (fabrication des biens composant l'hébergement, cultures de produits alimentaires et textiles, utilisation de l'hébergement avec les consommations d'eau et d'énergie, les émissions dans l'eau, fin de vie des déchets). <p>Les critères les plus significatifs du label :</p> <p>Critères obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> Les équipements d'éclairage doivent répondre à des exigences de performance énergétique (lampes de classe énergétique A ou LED) Des équipements sont mis en place pour réduire les consommations d'énergie (détecteurs de présence, minuterie) Les sanitaires doivent respecter des seuils maximums de débit (robinets : 8 L / minute et douches : 9 L / minute) Le restaurant propose des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique et un menu végétarien ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les critères concernant les produits fixent des préférences⁵ pour des produits écologiques mais les exigences sont peu précises (pas de référence à un label spécifique ni de pourcentage des achats concernés). Les critères concernant les produits fixent des objectifs de performance environnementale des produits peu précis (pas de référence à un label environnemental spécifique ni de pourcentage des achats concernés). Un critère optionnel sur l'énergie vise à utiliser des énergies renouvelables ; s'il s'agit de à souscrire des contrats d'énergie verte, cette recommandation de souscrire des contrats avec des fournisseurs d'énergie verte ne constitue pas réellement un levier pour réduire l'impact de 	<p>TRÈS BON choix</p> <p>Le site du label</p> <p>Les catégories de produits couvertes par le label</p> <p>Liste des produits certifiés</p>
Impacts couverts												
<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique Epuisement des ressources minérales et fossiles Epuisement de la ressource en eau Eutrophisation Ecotoxicité aquatique Perte de biodiversité 												
Impacts NON couverts												
<ul style="list-style-type: none"> Aucun 												
Etapes / hotspots couverts												
<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie (éclairage, chauffage, équipement) Fabrication de produits (cultures des produits alimentaires, textiles, équipements électroniques, ...) Consommation d'eau (blanchisserie, espaces verts...) Réduction et gestion des déchets Utilisation de pesticides lors de l'entretien des 												

⁴ Étant donné l'historique de la marque Hôtels au Naturel, les territoires d'exception seront : des Parcs naturels régionaux et leurs zones limitrophes, des Parcs naturels nationaux et leurs zones limitrophes, tout territoire riche en patrimoine naturel, bâti et culturel répondant à des critères précis.

⁵ Exemple : Une préférence est donnée aux produits recyclés, recyclables et biodégradables quand cela est possible (papiers, matériaux de construction)

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
			espaces verts (pesticides...) Etapes / hotspots NON couverts <ul style="list-style-type: none"> Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les produits d'entretien et les lessives respectueux de l'environnement et avec un label environnemental sont autorisés. La réduction des déchets est exigée (suppression de la vaisselle jetable, de mono doses au petit déjeuner, reprise des emballages par les fournisseurs). <p>Critères optionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'isolation est améliorée autant que besoin est, afin de réduire les besoins énergétiques. Des équipements supplémentaires sont mis en place pour réduire les consommations d'énergie (extinction automatique du chauffage). L'eau de pluie est récupérée et l'irrigation est limitée. Le restaurant veille à ne pas proposer des ingrédients à fort impact (huile de palme) Une préférence est accordée aux produits éco-labellisés (NF Environnement, Eco-label européen, papier recyclé, label Energy Star, Agriculture Biologique, bois FSC, etc.). Une préférence est donnée aux produits recyclés, recyclables et biodégradables quand cela est possible (papiers, matériaux de construction). <p>Les éléments supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le label impose la mise en place d'un système de management environnemental dans une logique d'amélioration continue. Des critères exigent le suivi des consommations (énergie, eau, déchets, achat) ce qui est une première étape pour piloter et réduire ses impacts. La formation du personnel tout comme l'information de la clientèle sont des critères obligatoires. Des critères sont également développés sur les transports de la clientèle et du personnel 	l'effet de serre, dans la mesure où la proportion d'énergie renouvelable dans le mix électrique ne change pas. Le fait « d'acheter » de l'énergie renouvelable ne stimule pas <i>aujourd'hui</i> l'augmentation de cette proportion, il ne fait qu'attribuer l'énergie renouvelable produite à celui qui l'achète.	

Présentation du label		Analyse de l'ADEME				
Visuel du label – Nom et lien vers le label	Principe du label	Impacts clés couverts par le label	Etapes du cycle de vie clés couvertes par le label (et hotspots)	Points forts du label et éléments supplémentaires apportés par le label	Points à améliorer par le label	Avis de l'ADEME
				<p>(promotion de transport publics, utilisation de véhicules électriques ou bicyclettes) et sur les transports de produits (approvisionnement local en circuits courts).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité est prise en compte au travers de différents critères : utilisation de pesticides agréés jardinage biologique, plantes locales, absence de consommation d'espèces menacées (notamment le poisson), développement de zones favorisant la biodiversité (mares...bois, murs de pierres) et l'accès de certains espèces (chauves-souris, salamandres, oiseaux) • Des critères sociaux également exigés (respect des communautés locales, interdiction du travail des enfants, politique contre le harcèlement, embauche sans discrimination, salaire minimum et sécurité sociale, lutte contre la corruption) • Des critères spécifiques sont développés pour les réunions éco-responsables (gestions des consommations, réduction des emballages et goodies, transport...). • Des compensations pour le carbone et la biodiversité dont envisagées. Pour le carbone, une vérification est exigée pour s'assurer que le projet apporte les réductions d'émissions attendues. 		

L'ADEME a développé une page Internet, à destination du grand public, qui présente les « 100 labels recommandés par l'ADEME » :

<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

Mémo

Les critères qui fixent les exigences des labels peuvent recouvrir deux notions principales.

- **Une obligation de résultat.**

Des seuils à atteindre sont fixés dans les référentiels.

Exemple : obligation de performance d'une lessive à moins de 40°C, seuil de biodégradabilité dans l'eau du produit en fin de vie, concentration maximale d'une substance...)

- **Une obligation de moyen.**

Des orientations sont imposées sur la manière de travailler pour réduire l'impact environnemental. Cependant, il n'y a pas de seuil à atteindre. Cela ne garantit pas systématiquement une amélioration environnementale du produit.

Exemple : obligation d'un affichage à destination du consommateur sur l'utilisation raisonnée d'eau chaude pour une lessive, obligation de choisir les ingrédients du produit dans une liste...).

